

CHAPITRE IV: LA REUNIFICATION DU CAMEROUN FRANÇAIS ET DU CAMEROUN BRITANNIQUE

SECTION I : L'APPARITION ET LA SIGNIFICATION DE L'IDEE DE REUNIFICATION

L'idée de réunification des territoires de l'ancien Cameroun Allemand après la séparation de **1916** est d'**Alexandre MANGA BELL**, arrière-petit fils du **roi BELL**. Mais son développement est dû aux intellectuels du Cameroun britannique qui fréquentent très tôt la philosophie, s'approprient les principes de fonctionnement de la société internationale, étudient les quatorze points du président W. Wilson et surtout s'opposent radicalement au colonialisme et à la colonisation.

Nombre d'entre eux avaient connu la période Allemande c'est-à-dire, celle pendant laquelle l'on circulait librement à l'intérieur du territoire Kamerun allemand. A la suite de la séparation de ce territoire entre les français et les anglais, une frontière avait été érigée entre les deux nouvelles parties de ce territoire. Dès lors pour circuler de l'un vers l'autre, il fallait traverser la frontière et donc satisfaire aux formalités administratives telles que les visas et la douane qui était très tracassière. Et les camerounais des deux parties qui circulaient de l'une vers l'autre partie devaient subir les conséquences néfastes de ces tracassières. L'un d'eux **Robert JABEA DIBONGUE** est originaire de Douala. Brillant, il avait reçu à l'époque allemande de nombreux prix d'excellence. Après le départ des Allemands, il s'installe et travaille à Lagos au Nigeria. Il revient souvent rendre visite à sa famille à Douala et il supporte très peu les tracasseries qui lui sont imposées à la frontière entre le Cameroun français et le Cameroun britannique. Rentré à Lagos, il entreprend de convaincre de nombreux camerounais de militer pour la suppression des barrières douanières érigées entre le Cameroun français et le britannique.

En d'autres termes dans sa formulation initiale, la réunification désigne la suppression des barrières douanières instituées entre le Cameroun français et le Cameroun britannique; c'est-à-dire la reconstitution de l'unité du territoire de l'ancien Kamerun allemand. Les vocables utilisés pour exprimer cette volonté ne sont pas précis. Certains parlent d'unification, d'autres de réunification.

L'UPC crée le 10 avril 1948 par UM NYOBE, inscrira la réunification dans ses statuts. Elle en fera d'ailleurs l'un des principaux axes de sa politique car elle exigera que la réunification précède l'indépendance. Elle pense même qu'elle serait la meilleure solution car elle permettrait que les deux Cameroun accèdent à l'indépendance le même jour afin de renforcer l'unité des territoires et des peuples.

Sa contribution à la popularisation de cette idée sera décisive. Il créa un parti politique appelé **ONE KAMERUM** qui milite en faveur de la réunification. Il sera suivi par le **KNDP (Cameron National Democratic Party)** de **John NGU FONCHA** malgré l'opposition alors de **SALOMON TANDENG MUNA** et **Docteur Emmanuel ENDELE** qui réviseront plus tard leur position, l'idée de la réunification fit son chemin. La France et **AHMADOU AHIDJO** initialement opposés à elles, se reconvertissent. Ahidjo l'inscrit d'ailleurs dans son programme politique; c'est ainsi qu'elle s'imposa.

En conséquence, initialement la réunification signifie la suppression des barrières douanières entre les Cameroun français et anglais. Par la suite, le mot désignera la reconstitution de l'ancien territoire du Kamerun allemand dans ses frontières d'avant 1916 c'est-à-dire, d'avant la séparation; tel est l'objectif de la réunification. Celle-ci consiste à unifier de nouveau l'ancien territoire du Kamerun allemand.

SECTION II : L'ABROGATION DE LA TUTELLE SUR LE CAMEROUN BRITANNIQUE

La réunification du Cameroun ne suivie pas la proposition faite par l'UPC de réunifier d'abord et de proclamer l'indépendance ensuite. Elle eut lieu au contraire après l'indépendance du Cameroun français et surtout le jour de l'abrogation de la tutelle de l'ONU sur le Cameroun britannique c'est-à-dire, le **01 Octobre 1961**. Deux considérations sont ici importantes. D'abord, la réunification fût décidée par les populations du Cameroun méridional par referendum des **11 et 12 février 1961** dont les résultats furent consignés dans une résolution importante de l'Assemblée Générale des Nations Unies dénommée **résolution 1608 « XV » du 21 avril 1961**.

De fait, initialement la session camerounaise des Nations Unies devait examiner la situation du Cameroun français et du Cameroun britannique à la fois. Mais en raison de ces difficultés particulières, la situation du Cameroun britannique fut reportée. Une mission des Nations Unies y fut envoyée afin de s'enquérir de la situation exacte sur le terrain après la division du Cameroun britannique en deux parties par la **Constitution Littleton 1954**. Cette mission conclut que le Cameroun septentrional se sentait plus proche du Nigéria comme le Cameroun méridional se sentait lui aussi plus proche de la république du Cameroun. Cette conclusion fut très contestée. Et pour en avoir le cœur net, l'ONU décida d'organiser un référendum au Cameroun septentrional. Seulement, ce référendum eut lieu le **07 novembre 1959**. La question posée était la suivante : « **voulez-vous être rattachés au Nigéria ou voulez-vous que ce problème soit remis à plus tard?** ». Sur les 118.000 votants, 70.000 votaient pour que le problème soit remis à plus tard et 48.000 votaient pour le rattachement au Nigéria. En clair, les conclusions de la mission de visite des Nations Unies avaient été démenties par les résultats de ce plébiscite.

L'ONU décida alors d'organiser un autre plébiscite dans les deux parties du Cameroun Britannique les **11 et 12 février 1961**.

Ce plébiscite eut lieu effectivement. La question posée comportait deux mouvements. Primo, **voulez-vous accéder à l'indépendance en vous rattachant au Nigéria ?** Segundo, **voulez-vous accéder à l'indépendance en vous rattachant à la république du Cameroun ?**

Ces questions ne se conformaient pas totalement à l'art 76 al b de la charte des nations unies car, elle évitait de soulever une hypothèse notamment celle de l'indépendance séparée c'est-à-dire, acquis sans rattachement au Nigéria ou au Cameroun. Les résultats furent édifiants au **Cameroun septentrional 145.000** votèrent pour le rattachement au Nigéria et **97.000** votèrent au rattachement à la république de Cameroun. Au **Cameroun méridional, 245.000** votèrent pour le rattachement à la république du Cameroun et **97.000** pour le rattachement au Nigéria.

Si les résultats avaient été donnés globalement, les deux parties du Cameroun britannique auraient été toutes rattachées à la république du Cameroun. Mais l'ONU choisit de donner les résultats de manière séparée. Et dans cette logique, le Cameroun septentrional qui avait voté majoritairement pour le rattachement au Nigéria, rejoignit le Nigéria et le Cameroun méridional rejoignit la république du Cameroun.

Ainsi, le vieux rêve des camerounais de reconstituer l'unité de l'ancien Kamerun allemand fut-il partiellement réalisé.

SECTION III : LA MISE EN ŒUVRE DE LA REUNIFICATION

Les résultats du référendum des 11 et 12 février 1961 furent consignés dans la résolution 1608 « xv » du **21 avril 1961**. Cette résolution prescrivait aux principaux leaders du Cameroun méridional et de la république du Cameroun à savoir **John NGU FONCHA et AHMADOU AHIDJO**, de tout mettre en œuvre pour réaliser d'urgence le vœu des populations du Cameroun méridional de se rattacher à la république du Cameroun.

Dès la publication de cette résolution, de nombreuses réunions eurent lieu à Washington, à Kumba, à Bamenda, etc. mais la plus connue de ces réunions est sans doute la **réunion de Foumban** qui fut improprement baptisée « **conférence de Foumban** ». Il faut souligner tout de suite qu'il ne s'agissait pas d'une conférence constitutionnelle instituée à l'image d'une Assemblée constituante. Elle n'était organisée par aucun texte. C'était donc une réunion informelle qui se déroula du **10 au 12 juin 1961 à Foumban**. Les délégations de la république du Cameroun oriental et méridional respectivement dirigées par Ahmadou Ahidjo et John NGU FONCHA se rencontrèrent pour mettre au point les derniers détails de la future Constitution du Cameroun réunifié. Emmanuel ENDELE qui assistait aux travaux, proposa que le futur Etat fût constitué sous la forme d'un Etat unitaire. John NGU FONCHA et Ahmadou Ahidjo ne le suivirent pas dans cette voie. Unanime sur cette question, les deux hommes se séparèrent pourtant sur beaucoup d'autres. John NGU FONCHA par exemple, militait pour un Etat fédéral accordant une large autonomie aux Etats fédérés et une égalité juridique et effective entre le français et l'anglais. Sans être totalement d'accord avec John NGU FONCHA sur la question de l'autonomie des Etats fédérés, Ahmadou Ahidjo n'exprima pas pour autant avec force, ses convictions centralisatrices.

La fédération camerounaise ainsi créée, vit le jour au moyen de la révision de la Constitution de la République du Cameroun **du 04 mars 1960**. Cette révision donna lieu à la loi constitutionnelle du **1^{er} septembre 1961** qui tendait à adapter la Constitution du 04 mars 1960 aux exigences du Cameroun réunifié. Cette loi entra en vigueur le **1^{er} Octobre 1961**.

CHAPITRE V : L'UNIFICATION